

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 1^{er} décembre 2016

Le premier décembre deux mille seize à 14 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en Salle du Conseil de la Maison des Services à l'Etudiant.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. Markiewicz en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Madame Perrine Lefranc est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 17 membres présents et 4 membres représentés.

Le quorum de 17 des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la Commission de la Recherche du 13 octobre 2016
2. Avis sur les contrats de recherche et les conventions de financement de projets signés et en cours de signature
3. Avis avant passage en CA sur les demandes de subvention au titre du CPER 2015-2020 - programmation 2016 - ELSAT 2020 by CISIT (invité : Jean-Christophe Popieul)
4. Lancement de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique et rappel du calendrier pour le dépôt des demandes de subventions "Manifestations scientifiques" du Conseil Régional Hauts-de-France
5. Lancement de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique et rappel de l'existence du dispositif « Professeurs invités » pour des activités de recherche et de formation géré au niveau de l'établissement
6. Formations doctorales :
 - i. Appel à candidature en anticipation de la campagne d'allocations de recherche du Conseil Régional Hauts-de-France
 - ii. Règlement de l'Appel à projets Cotutelles 2017
 - iii. Présentation des nouveaux arrêtés sur les contrats doctoraux et les études doctorales (invité : M. Ouafitouh)
 - iv. Contrats doctoraux ministère (retour et calendrier pour 2017)
7. Présentation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)
8. Election d'un membre étudiant de la Commission de la Recherche au Conseil du Centre de Santé
9. Désignation des représentants des usagers à la Commission des Statuts
10. Questions diverses.

Présidence de la CoR M. MARKIEWICZ, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

Présents : 17

Collège A :

Secteur 1 M. LAMBRECHT
Secteur 2 M. VIVES
Secteur 3 Mmes DUBAR, RIVENQ ; MM. DAMBRINE, VANDERAEGHEN

Collège B :

Secteur 1 Mme SEGALA
Secteur 2 M. HINCKER
Secteur 3 Mme MARCAL DE OLIVEIRA

Collège C :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. DRIDI
Mme FRIANT-KESSLER

Collège D :

Secteur 1
Secteur 3

Collège E :

Mme HOLLAND ; M. PETIT

Collège F :

Collège des Usagers :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. THELLIEZ HUGODOT

M. CHAIB DRAA

Collège des Personnalités

Extérieures :

Mme MORETTI, M. LELEU

Membres de Droit :

Invités :

Mmes LEFRANC, TRUFFERT ; MM. MICHEL-DANSAC, VAGANAY

Ont donné pouvoir :

4

Mme FOLLET à Mme DUBAR, M. COSTERMANS à M. VANDERHAEGEN, M. GUIZARD à Mme FRIANT-KESSLER, M. HEBBAR à M. DRIDI

Excusés :

Mmes BECK, BOURGERY, GIRARD, GRANATO-BRICOUT, MERVIEL, PIDOUX; MM. ARTIBA, BELANGER, DEFOURNEAU, DELBECQ, DELESTAGE, DULION, FORTUNA, GRONDEL, KRAWIEC, POULAIN, RASSAFI-GUIBAL

1 - Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 13 octobre 2016

M. MARKIEWICZ, Vice-président en charge de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique s'ils ont des remarques sur le compte-rendu.

Mme TRUFFERT demande une reformulation de la 1^{ère} phrase du 2^{ème} paragraphe du point 8 du compte-rendu : « Mme RIVENQ propose que les trois points suivants soient abordés dans les travaux du groupe de travail ».

Mme TRUFFERT demande une précision sur le 3^{ème} paragraphe du point 8 du compte-rendu : « Un rappel de l'application de la directive européenne prévoyant le droit pour les enseignants-chercheurs de diffuser en *open access* la version validée par l'éditeur de leurs travaux (appelée version post-print) différente de la version mise en page par l'éditeur, a également été fait. »

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité le compte-rendu rectifié de la Commission Recherche du Conseil Académique du 13 octobre 2016.

2 - Avis avant passage en CA sur les demandes de subvention au titre du CPER 2015-2020 - programmation 2016 - ELSAT 2020 by CISIT (invité : Jean-Christophe Popieul)

M. MARKIEWICZ rappelle que tous les projets de recherche impactant financièrement l'établissement doivent être présentés en CoR et à ce titre, invite M. POPIEUL à présenter le projet ELSAT2020 by Cisit.

M. POPIEUL présente le diaporama du projet ELSAT 2020 by CISIT financé au titre du CPER 2015-2020 et notamment les éléments spécifiques de la programmation 2016 (diaporama joint au compte-rendu).

M. MARKIEWICZ précise que dans ce nouveau CPER, le financeur impose que le gestionnaire soit le récipiendaire unique de la subvention et qu'il procède au remboursement des fonds sur justifications.

M. MICHEL-DANSAC indique que ce projet fait l'objet d'un accord de consortium signé entre tous les partenaires et pour toute sa durée et d'une convention de partenariat signée entre le chef de file et tous les bénéficiaires d'une subvention au titre d'une programmation.

M. LAMBRECHT demande si les recrutements sur le projet pourront s'effectuer dès janvier 2017. M. POPIEUL lui indique que le projet sera notifié dans le meilleur des cas par le financeur pendant le mois de janvier 2017 et les recrutements ne pourront pas être effectués avant février 2017. M. MARKIEWICZ précise que sur les précédents CPER, l'établissement avait avancé les fonds dédiés au recrutement dès lors que le Comité Unique de Programmation du Financeur avait validé le projet.

M. LAMBRECHT demande si les partenaires du projet ont validé l'accord de consortium. M. MICHEL-DANSAC lui répond que le processus est bien engagé et qu'il reste une minorité de partenaires pour lesquels l'établissement attend un retour. Il précise également qu'il est possible par le biais du coordinateur de réactualiser l'annexe 2 de l'accord de consortium relative à la liste des personnels au cours du projet

M. VANDERAEGHEN demande des informations sur les modalités de comptabilisation des heures de travail dédiées au projet. M MICHEL-DANSAC lui indique que le financeur souhaite une justification de l'emploi du temps des personnels sur le projet et que cette justification peut se faire via le logiciel SYNCHRO en cours de développement par l'AMUE.

M. HINCKER s'interroge sur l'ampleur de ce type de projet. M. MARKIEWICZ lui indique que ce projet est une suite du projet CISIT du CPER 2007-2014 qui avait bénéficié de 33 millions d'euros de financement en investissement et fonctionnement et soulevé parallèlement 13 millions d'euros en opérations immobilières. En comparaison, le projet ELSAT est financièrement de moindre envergure mais il fédère un plus grand nombre de partenaires, notamment la communauté SHS.

M. LELEU précise qu'ELSAT2020 by Cisit est le plus gros projet du programme CPER de la région Hauts de France.

Mme FRIAND-KESSLER interroge sur l'implication des SHS dans ce type de projet. M. LAMBRECHT répond que les SHS sont mobilisées sur des problématiques précises sur ce projet ; il s'agit d'économistes et de juristes de l'IDP pour l'UVHC ou des sociologues du CLERSE pour Lille 1.

Mme RIVENQ complète la discussion en indiquant que le projet ELSAT constitue un moteur pour des projets parallèles (ex : dépôt d'un projet SIFRE de M. SIGUOIRT)

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

M. MARKIEWICZ et M. MICHEL-DANSAC, Directeur de la Recherche et de la Valorisation, procèdent à une description des opérations du tableau annexé (Annexe 2) qui reprend l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 13 octobre 2016.

M. MARKIEWICZ demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions.

En l'absence de questions, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés sur les deux tableaux qui leur sont présentés.

4 - Lancement de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique et rappel du calendrier pour le dépôt des demandes de subventions "Manifestations scientifiques" du Conseil Régional Hauts-de-France

4.1 Lancement de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique

M. MARKIEWICZ présente l'appel à manifestation scientifiques au titre de la politique scientifique dont le cadrage est joint au compte-rendu.

Il indique que le lancement de l'appel est fixé ce jour avec une date de clôture lors de la prochaine CoR pour une notification au mois de février 2017. Cet appel concerne les manifestations scientifiques qui peuvent se dérouler tout au long de l'année 2017.

M. MICHEL-DANSAC attire l'attention des conseillers sur la nécessité de formaliser la manifestation si elle a lieu dans un bâtiment de l'UVHC auprès de Mme DUTHILLEUL la conseillère prévention suite à l'arrêté VIGIPIRATE.

M. MARKIEWICZ indique qu'une priorité sera faite pour les dépenses relatives aux manifestations organisées par l'UVHC mais qu'il reste possible de répondre à l'appel pour aider aux financements d'autres manifestations scientifiques au regard de leur importance pour l'établissement (ex : participation au financement du congrès français de mécanique de 2017 organisé par l'Université de Lille mais mobilisant de nombreux chercheurs valenciennes impliqués dans le comité scientifique et le comité d'organisation).

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité des présents et représentés, le lancement de l'appel à manifestations scientifiques au titre de la politique scientifique.

4.2 Rappel du calendrier pour le dépôt des demandes de subventions "Manifestations scientifiques" du Conseil Régional Hauts-de-France

M. MICHEL-DANSAC informe les conseillers sur l'appel "Manifestations scientifiques" du Conseil Régional Hauts-de-France qui sera clos le 25 décembre 2016.

Le dossier de candidature prévoit une demande d'avis de la Commission de la Recherche de l'établissement demandeur de la subvention pour la manifestation. Compte-tenu du calendrier, il est donc prévu que soit jointe au dossier de candidature une attestation d'engagement à présenter la demande de subvention en Commission de la Recherche de janvier 2017.

M. MICHEL-DANSAC demande à ce que les dossiers de candidature soient transmis à la DRV pour y joindre l'attestation et prévoir leur passage pour avis à la prochaine Commission.

M. MARKIEWICZ indique qu'aucune thématique particulière n'a été mise en avant dans l'appel par le financeur.

5 - Lancement de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique et rappel de l'existence du dispositif « Professeurs invités » pour des activités de recherche et de formation géré au niveau de l'établissement

5.1 Lancement de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique

M. MARKIEWICZ présente l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique qui consiste en un défraiement pour les conférenciers étrangers pour participer à des séminaires ou encadrer des recherches, pour des séjours d'une durée de 1 à 4 semaines.

M. MICHEL-DANSAC indique que l'indemnisation est de 850 € par semaine pour les chercheurs et 1 100 € pour les conférenciers de renommée internationale. La DRV verse à Campus France le montant de l'allocation forfaitaire ainsi que les frais associés (dossier, gestion, bancaires, éventuellement sécurité sociale). Le coût moyen d'une semaine pour l'université est estimé à 1 000 €. Ce montant est porté à 1 250 € pour les invités de renom international. Lorsque le coût global de la venue d'un invité étranger est supérieur à 1 000 €/semaine (ou 1 250 €/semaine pour les invités de renom international), l'excédent des frais est à la charge du laboratoire d'accueil, ce qui est le cas notamment pour un séjour d'une semaine ou pour un séjour fractionné.

M. HINCKER demande s'il est possible pour un collègue français travaillant dans une université étrangère de bénéficier de cette aide. M. MARKIEWICZ lui répond par la négative car Campus France nous impose une nationalité étrangère pour la mise en place du dispositif. De même, M. HINCKER demande s'il est possible pour un collègue étranger travaillant dans une université française de bénéficier de cette aide. M. MARKIEWICZ lui répond que l'UVHC souhaite développer les partenariats internationaux à travers ce dispositif.

M. MARKIEWICZ rappelle que cet appel est lancé à partir du 1^{er} décembre jusqu'au 11 janvier 2017.

Mme TRUFFERT interroge sur le rôle du pôle Relations internationales sur cet appel à projet. M. MARKIEWICZ lui indique que l'appel a été présenté au pôle et qu'il sera pleinement associé pour la campagne 2018.

M. MARKIEWICZ demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions. Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité des présents et représentés, le lancement de l'appel à initiatives « Conférenciers étrangers invités » au titre de la politique scientifique.

5.2 Rappel de l'existence du dispositif « Professeurs invités » pour des activités de recherche et de formation géré au niveau de l'établissement

M. MARKIEWICZ rappelle l'existence du dispositif « Professeurs invités » pour des activités de recherche et de formation géré au niveau de l'établissement par la direction des ressources humaines selon une enveloppe dédiée et la disponibilité de supports.

M. MARKIEWICZ indique sa volonté pour l'avenir de mettre en place un mécanisme d'appel à projet sur ce dispositif.

6 - Formations doctorales :

i. Appel à candidature en anticipation de la campagne d'allocations de recherche du Conseil Régional Hauts-de-France

M. MICHEL-DANSAC rappelle que les appels à projets du Conseil Régional Hauts-de-France ne sont plus régulièrement publiés ou dans des délais très restreints. Pour autant, il semble que le Conseil Régional souhaite reconduire son dispositif « Allocations Région » pour l'année 2017.

M. MARKIEWICZ indique que l'établissement souhaite anticiper la mise en place de cet appel à projet.

M. OUAFTOUH interroge sur les thématiques privilégiées par la Région pour cet appel. M. MARKIEWICZ répond qu'il n'y a aucune consigne explicite du financeur mais que l'établissement préconise de couvrir des sujets relatifs aux problématiques de la SRI-SI.

Mme MARCAL DE OLIVEIRA interroge sur le calendrier de remontées des sujets. M. MICHEL-DANSAC lui répond que les sujets devront être soumis à la prochaine Commission Recherche fin janvier et donc une transmission pour le 18 janvier 2017 à la DRV en y joignant l'avis du directeur de laboratoire.

ii. Règlement de l'Appel à projets Cotutelles 2017

M. MARKIEWICZ présente l'appel à projets cotutelles 2017. Il rappelle que les réponses à cet appel à projets doivent passer par la direction des laboratoires et seront traités au regard de l'enveloppe encore disponible. Sur ce point, une priorisation des dossiers pourra être faite pour les cotutelles en partenariat avec le pays mis à l'honneur par l'UVHC pendant l'année de l'appel (ex : 2017, le Canada).

M. MICHEL-DANSAC ajoute que pour le calendrier du montage de la cotutelle, il ne faut pas oublier les délais d'obtention de visas et en parallèle informer le fonctionnaire sécurité-défense.

M. MARKIEWICZ demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions.

En l'absence de questions, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité des présents et représentés, le lancement de l'« Appel à projets Cotutelles 2017 » au titre de la politique scientifique.

iii. Présentation des nouveaux arrêtés sur les contrats doctoraux et les études doctorales (invité : M. Ouaftouh)

M. OUAFTOUH, Chargé de mission études doctorales, présente l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat qui s'applique à partir du 1^{er} septembre 2016 pour tous les doctorants inscrits et futurs doctorants.

Concernant l'instauration d'un comité de suivi de thèse, M. MARKIEWICZ demande si le comité de suivi établi depuis 10 ans par le LAMIH convient. M. OUAFTOUH répond par l'affirmative en précisant qu'il faudra juste procéder à quelques ajustements de fonctionnement pour être en conformité avec le texte comme notamment l'absence du directeur de thèse dans ce comité. M. LAMBRECHT demande si les membres du jury de thèse sont exclus par principe du comité de suivi de thèse. M. OUAFTOUH indique qu'il se renseignera sur la question.

Concernant la période de césure, M. OUAFTOUH indique qu'elle sera accordée par le Président sur proposition du directeur de l'Ecole doctorale après avis du directeur de thèse.

Concernant l'équilibre de la représentation homme/femme dans la composition du jury de thèse, M. OUAFTOUH indique que cet équilibre doit s'apprécier au regard du pourcentage de mixité dans la section CNU.

Concernant le rôle du directeur de thèse, M. OUAFTOUH fait la lecture d'une FAQ émises par le ministère dans laquelle il est précisé que le directeur de thèse est un membre invité du jury de thèse. M. VANDERHAEGHEN propose de créer une journée de rencontre des directeurs de thèse pour réfléchir ensemble à l'évolution du rôle du directeur de thèse.

M. OUAFTOUH invite également les conseillers à lire le décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche qui modifie notamment la rémunération minimale des doctorants contractuels.

M. MARKIEWICZ indique qu'une synthèse sera établie sur tous ces nouveaux éléments et transmis à tous les intéressés quand les interprétations des nouveaux textes seront validées par le collège doctoral.

iv. Contrats doctoraux ministère (retour et calendrier pour 2017)

M. MARKIEWICZ indique que ce point n'est pas évoqué par manque d'informations.

7 -Présentation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)

M. MARKIEWICZ indique que ce point sera traité lors de la prochaine Commission de la Recherche.

8 - Election d'un membre étudiant de la Commission de la Recherche au Conseil du Centre de Santé

M. VAGANAY rappelle que les statuts du Centre de Santé prévoient qu'il soit composé d'un représentant des enseignants et d'un représentant des usagers issus des conseils de l'Université, notamment de la Commission de la Recherche.

Mme FOLLET a été désignée représentante des enseignants de la Commission Recherche.

En l'absence de candidature et de représentant des doctorants, la Commission Recherche, lors de ses séances du 16 juin et du 13 octobre 2016 n'a pas pu élire le membre représentant les usagers au conseil du Centre de Santé.

En conséquence, le collège des usagers de la Commission de la Recherche du Conseil Académique est sollicité une nouvelle fois pour élire un membre représentant des usagers au conseil du Centre de Santé.

M. CHAIB-DRAA est désigné à l'unanimité Représentant des usagers de la Commission Recherche au Conseil du Centre de Santé.

9 - Désignation des représentants des usagers à la Commission des Statuts

M. VAGANAY rappelle qu'il faut procéder à la désignation d'un représentant des usagers de la Commission Recherche à la Commission des statuts.

Le collège des usagers de la Commission de la Recherche du Conseil Académique est sollicité pour élire un membre représentant des usagers à la Commission des Statuts.

M. THELLIEZ-HUGODOT est désigné à l'unanimité Représentant des usagers de la Commission Recherche à la Commission des statuts.

10 – Questions diverses

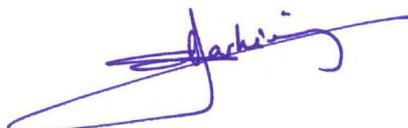
Mme TRUFFERT souhaitait intervenir sur les conséquences de la loi numérique pour le dépôt des publications.

M. MARKIEWICZ indique que ce point sera traité lors des questions diverses de la prochaine Commission Recherche.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 45 minutes.

Est dressé le présent procès-verbal de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le premier décembre deux mille seize, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 17/01/2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Markiewicz', with a large, sweeping flourish underneath.

Le Vice-Président de la Commission de la Recherche
du Conseil Académique

Pr. Eric MARKIEWICZ

Liste des Annexes

Annexe 1 (point 1) : Compte-rendu rectifié de la Commission de la Recherche du 13 octobre 2016

Annexe 2 (point 2) : Présentation du projet ESLAT2020 by Cisit

Annexe 3 (point 3) : Tableau de synthèse des contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

Annexe 4 (point 6 iii) : Diaporama sur la présentation des nouveaux arrêtés sur les contrats doctoraux et les études doctorales